



CHALLENGE DES PAYS D'AUVERGNE

Seniors +65 Ans par équipe mixte Poule A & Poule B

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Interdiction de fumer : L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

Ce règlement s'applique aussi bien pour la Poule A que pour la Poule B

Afin d'inciter la mixité des équipes, la CS a décidé d'accorder à chaque tour 10 Pts supplémentaires au classement général pour chaque équipe constituée d'au moins d'une féminine.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueurs, joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 30

TOLERANCE PAR EQUIPE : 1 joueur ou 1 joueuse dont l'index est supérieur à 30 et inférieur à 36,1 sera autorisé à participer.

Rappel : Une femme ou un Homme est Senior au lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 6 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de qui sera fixé lors de l'Assemblée Générale du Comité Territorial

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

STROKE-FORD Par +4 / mixte / Brut / 18 Trous / 6 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe :

La somme des 5 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier(e) manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour*

Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe, des points en plus seront ajoutés à toutes équipes constituées d'au moins une féminine et en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la plus petite somme totale des points en brut.

Classement individuel :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère} 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

On comptabilisera au maximum les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Seniors D1

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Dates	Poule A	Poule B
Mardi 02 mai	Vichy	Montpensier
Mardi 06 juin	H Auvergne	Vezac
Mardi 04 juillet	Ste Agathe	Val de Cher
Mardi 05 septembre	Vezac	H Auvergne
Mardi 03 octobre	Montpensier	Vichy

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe classée 1^{er} à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel

ANNEXE

Grille des points

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100	5Pts x Nb Joueurs	1 ^{er} 10 Pts
2 ^{ème}	90		2 ^{ème} 9 Pts
3 ^{ème}	80		3 ^{ème} 8 Pts
4 ^{ème}	70		4 ^{ème} 7 Pts
5 ^{ème}	60	Points attribués pour une équipe composée d'au moins une féminine	5 ^{ème} 6 Pts
6 ^{ème}	50		6 ^{ème} 5 Pts
7 ^{ème}	40		7 ^{ème} 4 Pts
8 ^{ème}	30		8 ^{ème} 3 Pts
9 ^{ème}	20	10Pts	9 ^{ème} 2 Pts
10 ^{ème}	10		10 ^{ème} 1 Pts
11 ^{ème}	0		

DU FAIT DU CLASSEMENT EN 2022 de la Poule A et de la poule B

L'équipe de Haute Auvergne rejoint la Poule A

L'équipe de Val d'Auzon est versée dans la poule B